



Evaluation des difficultés liées à la mise en place de bibliothèques dans les Établissements d'Enseignement Primaire au Burkina Faso

Tinsakré Konkobo

Ecole Normale Supérieure au Burkina Faso

konkobo_tinsakre@yahoo.fr

Résumé : Les bibliothèques scolaires sont un moyen de renforcer et d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage au sein de toute la communauté scolaire, aussi bien pour les personnels éducatifs que pour les élèves. Pourtant, combien d'établissements d'enseignement primaire existent sans une bibliothèque ? Qu'est ce qui explique cette insuffisance ? C'est ce qui nous a amenés à nous pencher sur les difficultés pouvant expliquer cette situation. Pour cette recherche terrain, nous avons mené des entretiens auprès des Directeurs d'École (DE), des Chefs de Circonscription de l'Éducation de Base et du chef de Service des Stages, de la Formation Continue et de la Recherche Action de l'Institut National de la Formation du Personnel de l'Éducation (SSFCRA/INFPE) dans la commune de Fada N'Gourma. Les résultats auxquels nous sommes parvenus bien que n'ayant pas prouvé le manque d'information sur les avantages relatifs à la bibliothèque scolaire, révèlent néanmoins l'insuffisance d'actes institutionnels, l'insuffisance de formation des acteurs de l'éducation. Pour parer à ces difficultés, nous avons formulé des suggestions à l'intention des principaux acteurs.

Mots-clés : Bibliothèques scolaires ; établissements primaires ; évaluation ; difficultés ; enseignement-apprentissage

Assessment of the difficulties related to the establishment of libraries in Primary Education Institutions in Burkina Faso

Summary: School libraries are a means of strengthening and improving teaching and learning throughout the school community, for both educators and students. Yet how many primary schools exist without a library? What explains this insufficiency? That is what led us to look at the difficulties behind this. For this field research, we conducted interviews with School Directors (DE), District Heads of Basic Education and the Head of the Internships, Continuing Training and Action Research Department of the National Institute for the Training of Education Personnel (SSFCRA/INFPE) in the commune of Fada N'Gourma. The results we have achieved, although not having proved the lack of information on the relative advantages of the school library, nevertheless reveal the inadequacy of institutional acts, the insufficient training of those involved in education. To address these challenges, we have made suggestions to key stakeholders.

Keywords: School libraries; primary schools; assessment; difficulties; teaching-learning

Introduction

L'éducation est aujourd'hui considérée comme la voie ultime pour former des hommes responsables et compétents. Dans ce souci, le Burkina Faso à travers la loi n°013-2007 du 30 juillet 2007 en son article 13 ambitionne de « *faire du jeune burkinabè un citoyen responsable, producteur et créatif* ». Il s'agit de développer chez l'enfant toutes les potentialités d'acquisition de connaissances dont il est capable. Pour ce faire, le système éducatif se doit de mettre en œuvre toutes les mesures qui concourent à l'atteinte de cet objectif. La bibliothèque scolaire, l'un des outils pédagogiques peut contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Notre choix de jeter un regard sur les bibliothèques au primaire se justifie par le fait que notre ambition est de voir ces outils se positionner en soutien au système éducatif local, puisqu'elles apparaissent également comme un levier dans l'amélioration des performances scolaires. Charmeux (1987, p 53), affirme que : « *lire apparaît comme un moyen d'autre chose, et non comme une activité en soi, ayant sa propre fin en elle-même* ». Hauguet cité par Quenones (2003) adjoint que l'école est un lieu privilégié pour mettre les individus en projet de lecture. Le travail scolaire, les activités pédagogiques et didactiques requièrent de parcourir les documents pour réaliser un exposé, trouver des informations complémentaires à celles transmises en classe ou encore participer à un club autour du livre. Les livres stimulent notre imagination et nous entraînent à construire des images intérieures. Ils jouent un rôle dans le développement intellectuel et psychologique de l'enfant. Nous nous intéressons particulièrement aux difficultés qui expliquent la quasi inexistence de bibliothèque dans certaines écoles primaires. Dit autrement, quelles sont les difficultés qui expliquent l'insuffisance des bibliothèques scolaires dans les établissements primaires de la commune de Fada N'Gourma au Burkina Faso ? Nous avons utilisé la méthode qualitative pour le recueil des données auprès des acteurs de l'éducation. Le plan de l'article s'articule comme le suivant : La problématique des bibliothèques scolaires, la méthodologie de recherche, les résultats et discussions et quelques suggestions pouvant augmenter la mise en place des bibliothèques scolaires.

1. La problématique des bibliothèques scolaires et cadre théorique de l'étude

1.1. Définitions de la bibliothèque

Selon le Petit Larousse illustré (2012), la bibliothèque désigne un lieu, une pièce ou un établissement, public ou privé, où une collection de livres, d'imprimés, de manuscrits, de logiciels, de programmes informatiques, etc. C'est aussi un meuble à étagères pour ranger les livres. Cette définition est incomplète.

Selon la définition de l'UNESCO, adoptée lors de sa seizième assemblée générale du 13 novembre 1970, est considérée comme bibliothèque, toute collection organisée de livres et de périodiques imprimés ou de tous autres documents, notamment graphiques et audiovisuels, ainsi que les services du personnel chargé de faciliter l'utilisation de ces documents par les usagers à des fins d'information, de recherche, d'éducation ou de récréation. Selon Kobiané (2020), Ouli (2020) et Guissou (2020), la bibliothèque est un service pédagogique qui contribue à la formation pédagogique et didactique. Legendre (2005) définit la bibliothèque scolaire comme un moyen pédagogique qui facilite l'autonomie de l'enfant et l'ouverture de l'école sur son environnement. Selon la bibliothèque cantonale universitaire (2017), la bibliothèque scolaire est à la fois un service d'information documentaire, un lieu de formation et d'échange, un espace de loisir, ainsi qu'un espace social et culturel.

Pour Ifla (2015), une bibliothèque scolaire est un espace scolaire d'apprentissage physique et numérique, où la lecture, le questionnement, la recherche, la réflexion, l'imagination et la créativité sont au centre du cheminement des élèves depuis l'information jusqu'à la connaissance, et dans un but de développement personnel, social et culturel. Ce lieu physique et numérique est connu sous différentes expressions tels que centre de médias scolaire, centre de documentation et d'information, bibliothèque centre de ressources, bibliothèque centre d'apprentissage ; mais la bibliothèque scolaire est le terme le plus communément utilisé et appliqué au lieu et aux fonctions. En quoi la bibliothèque est-elle nécessaire pour élever le niveau des élèves ?

1.2. Etat des lieux du niveau des élèves et nécessité des bibliothèques scolaires

Selon l'Évaluation des Acquis Scolaires (EAS), (2021), réalisée dans les classes du Cours Préparatoire première année (CP1) et du Cours Élémentaire deuxième année (CE2), les élèves éprouvent des difficultés en français et en mathématiques.

Au CP1 et au CE2, en français, les scores révèlent une hétérogénéité prononcée de niveau entre les élèves au regard des écarts-types (23,35 au CP1) et (20,26 au CE2). Au CP1, on note un faible niveau en lecture avec un score de moins de 4/10. Au CE2, c'est surtout en grammaire avec un score de 49,07%, ce qui est inférieur à la moyenne. Au regard de l'importance fondamentale de ces deux matières dans la maîtrise du français, elles devraient être prioritaires pour des actions de remédiation/renforcement sur le plan pédagogique et didactique.

La bibliothèque scolaire pourrait être une alternative pour ces actions. Demers (2005) en citant Harvey (2005) souligne que comme l'école a un mandat clair de développer la compétence à lire, l'urgence d'agir pour les bibliothèques

scolaires est en fait une priorité fondamentale pour atteindre les objectifs d'enseignement et d'apprentissage en lecture.

En mathématiques, les scores moyens sont davantage insuffisants au CE2 avec 31,21%.

Au CP1, le score moyen (52,16%) est légèrement au-dessus de la moyenne de 50 points sur 100. Toutefois, l'écart - type qui est de 27,81 révèle une disparité de niveaux entre les élèves dans la matière

Dans cette quête de la qualité, de l'efficacité, de l'efficience et de l'équité dans l'éducation, la mise en place des bibliothèques dans les établissements d'enseignement primaire s'avère nécessaire et pourrait contribuer à améliorer le processus enseignement-apprentissage. C'est dans ce sens que Kobiané (2020), Ouili (2020) et Guissou (2020) soutiennent que la bibliothèque est un service pédagogique dont le rôle est de contribuer à la formation de l'élève et de soutenir l'action de l'enseignant. À ce titre, elle intervient dans les démarches d'apprentissage et d'enseignement.

En se basant sur l'importance du français surtout sur la lecture qui est la clé de voûte de toutes les disciplines d'après Jaurès (2016) pour l'atteinte d'une éducation efficiente et de qualité, il est impérieux de trouver des alternatives. La mise en place des bibliothèques dans les écoles primaires pourrait contribuer à améliorer la qualité des enseignements/apprentissages ; et c'est ce qui nous a conduit à nous pencher sur les difficultés liées à la mise en place des bibliothèques scolaires. Dans l'optique d'assurer une Éducation Pour Tous (EPT), le Burkina Faso s'est intéressé à la problématique des innovations dans le secteur de l'éducation à travers la Direction Générale de la Recherche en Éducation et de l'Innovation Pédagogique (DGREIP)

Le Décret N°2008-236/PRES/PM/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD du 08 mai 2008 portant organisation de l'enseignement primaire qui a été élaboré au plan national s'inscrit dans le sens d'une innovation institutionnelle.

Cros (1997) recommande qu'on ne s'obstine pas seulement sur l'innovation elle-même mais qu'on s'intéresse à son processus de mise en œuvre. Pour lui, « *ce n'est pas l'objet qui prime mais la façon dont il pénètre le tissu social si tant est qu'on ait une conception 'pénétrante' de l'innovation* » (Cros, 1997, p.12). Si la bibliothèque scolaire n'est pas aujourd'hui considérée comme un outil pédagogique au niveau de l'enseignement primaire dans la commune de Fada N'Gourma, il semble que l'idée de Cros n'est pas bien comprise.

Aussi selon le Bureau Régional de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) pour l'Éducation en Afrique (BREDA, 1993) cité par Yaro et al (2011, p.13) « *l'innovation n'est pas toujours*

synonyme de succès ou d'échec. Ce qui importe, c'est d'identifier et d'analyser les raisons du succès ou de l'échec et d'appliquer des mesures correctives ».

Dans le contexte actuel où notre système éducatif est en quête de la qualité et dans le souci de rendre l'enfant autonome dans la recherche des connaissances, la bibliothèque est l'un des cadres faciles d'accès qui, en dehors des salles de classes, peut permettre aux apprenants et même aux enseignants d'être en contact permanent avec le savoir.

Relevons aussi que l'école crée une proximité de fait avec la bibliothèque. La proximité géographique peut familiariser le public avec l'outil et permettre de passer plus aisément le seuil de la porte qui est la première frontière à franchir. C'est pourquoi, il semble logique et judicieux que les programmes décennaux de l'éducation nationale de notre pays intègrent le développement de cet outil pédagogique et didactique qu'est la bibliothèque dans l'environnement scolaire. La bibliothèque scolaire peut donc être perçue comme une innovation en éducation.

1.3. Cadrage théorique : innovation en éducation

L'innovation dans sa valeur tangible et absolue est apparue plus tard dans tous les domaines. Cros (1997) cité par Gnoula (1999) précise qu'il a fallu attendre [...] plus précisément les années 1960 pour voir apparaître le mot innovation [...] sous connotation positive voire injonctive.

Dans le domaine de l'éducation, selon Cros (1997) cité par Gnoula (1999), l'innovation est parvenue à jouer un rôle de régulation des systèmes scolaires. Il souligne que pour être de son époque, il faut innover, faire preuve d'initiative, de créativité dans un milieu en continuel changement. Pour Fourgous (1997), l'accroissement des nouvelles technologies, l'accélération du changement, la nécessité de préparer les jeunes à ce que le changement soit une donnée normale induit que l'école innove. Pour Huberman (1973), l'innovation est admise comme une forme positive et souhaitable dans l'éducation.

Au Burkina Faso, la création de la Direction Générale de la Recherche en Éducation et de l'Innovation Pédagogique (DGREIP) s'inscrit dans cette perspective de l'innovation. Aussi la mise en œuvre des bibliothèques scolaires matérialisées par le Décret N°2008-236/PRES/PM/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD du 08 mai 2008 portant organisation de l'enseignement primaire inscrit au Journal officiel n°21 du 22 mai 2008 s'inscrit dans cette volonté des autorités éducatives de faire de l'innovation un levain pour l'amélioration des apprentissages.

Bien à raison, ces études constituent un point d'appui pour saisir le sens de notre étude qui porte sur la mise en place des bibliothèques au primaire pour

l'amélioration des apprentissages. Toutefois, ces études n'indiquent pas expressément que ces différentes perceptions de l'innovation sont des causes possibles des difficultés de mise en œuvre d'une innovation. C'est pourquoi, notre étude qui porte sur les difficultés de la mise en place des bibliothèques scolaires au primaire a toute sa place dans l'étiologie des innovations.

S'adossant aux propos de Marsollier (2001) sur la question de mise en place des bibliothèques scolaires au primaire en tant qu'innovation, notre étude trouve son point d'encrage. Marsollier (2001) propose une classification à partir des sources de l'innovation. Il identifie deux types d'innovation : d'une part, l'innovation institutionnelle qui s'opère par l'élaboration des lois d'orientation, la prise des décrets ou des circulaires d'envergure nationale et d'autre part, l'innovation incrémentale qui est issue des initiatives locales.

Ainsi, nous nous sommes penché sur la théorie de l'innovation pour mieux cerner les difficultés de mise en place des bibliothèques scolaires. Pour ce faire, nous avons pris appui essentiellement sur les travaux de Rogers (1995 ; 2003) et aussi de Marsollier (2002) et de Huberman (1973)

Marsollier (2002), tout en contextualisant l'innovation dans le champ scolaire, souligne qu'innover sa classe était dans une certaine mesure « *transgresser l'interdit de création* » et par conséquent se marginaliser vis-à-vis de ses collègues ou faire dissidence.

Cette idée apparaît également à travers les propos de Westley cité par Huberman (1973) qui entend par innovation, la sélection, l'organisation et l'utilisation créatrice des ressources humaines et matérielles, selon des méthodes interdites.

2. La méthodologie de recherche

Le travail de recherche est soumis à une certaine rigueur d'organisation pour répondre à son esprit de scientificité et à sa raison de validité. Pour atteindre nos objectifs, l'approche qualitative a été adoptée. Elle nous paraît la mieux adaptée pour une analyse de données collectées sur la base des entretiens. Elle nous permet en effet d'établir des liens entre les points de vue des enquêtés, de les analyser afin de mieux cerner la réalité et de comprendre les difficultés réelles qui entravent la mise en place des bibliothèques à l'école primaire. Quel est donc notre champ d'étude ?

2.1. Le champ de l'étude

Il est l'univers dans lequel nous entendons mener nos investigations. Pour la présente recherche, nous avons retenu la commune de Fada N'gourma qui relève de la province du Gourma au Burkina Faso. Dans cette commune, nous

nous sommes intéressé aux écoles primaires des Circonscriptions d'Éducation de Base (CEB) de Fada 1 et de Fada 2. En cette année scolaire 2022-2023, la CEB de Fada N'gourma n°1 compte soixante-quinze (75) écoles avec dix-neuf mille sept cent quarante-cinq (19 745) élèves. Les écoles de Fada N'gourma n°2 sont au nombre de soixante-treize (73) avec seize mille quatre cent cinquante-six (16 456) élèves. Notons qu'avec l'insécurité dans la région du sahel, environ quarante (40) écoles sont fermées dans la commune de Fada N'Gourma au Burkina Faso. Les CEB de Fada n°1 et n°2 relèvent de la Direction Provinciale de l'Éducation Préscolaire Primaire et Non Formelle (DPEPPNF) du Gourma et de la Direction Régionale de l'Éducation Préscolaire Primaire et Non Formelle (DREPPNF) de l'Est. Que dire de la population et de l'échantillonnage ?

2.2. Population et échantillonnage

La population de la recherche est composée de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en place des bibliothèques scolaires. À cet effet, la population cible pour la présente recherche est principalement constituée des Chefs de Circonscription d'Éducation de Base (CCEB) de Fada N'gourma n°1 et n°2, des Directeurs d'Écoles (DE) et du Chef de Service des Stages, de la Formation Continue et de la Recherche Action de l'Institut National de la Formation des Personnels de l'Éducation (CSSFCRA/INFPE).

Le choix des Directeurs d'École (DE) s'explique par leur position stratégique dans l'encadrement dite de proximité. Aussi, du fait qu'ils soient les premiers responsables de la structure, ils sont responsables de l'école et donc de tout ce qui la compose. La Bibliothèque Scolaire (BS) qui doit se trouver dans le domaine de l'école relève de la responsabilité du DE. En plus, parmi les documents obligatoires à tenir par un DE figure le catalogue de la bibliothèque. Il est alors le mieux placé pour nous fournir les informations nécessaires sur l'existence et le fonctionnement de la bibliothèque à l'école.

Quant aux Chefs de Circonscription d'Éducation de Base, ils sont les premiers responsables des Circonscriptions d'Éducation de Base (CEB). Ils sont les représentants de l'autorité centrale donc de l'Institution Administrative, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN). En tant que premiers responsables, ils sont chargés des affectations du personnel dans les structures éducatives comme dans les bibliothèques. Ils sont responsables de la recherche des partenaires pour l'entretien et la pérennisation de la Bibliothèque Scolaire.

Enfin le choix du CSSFCRA/INFPE vient du fait qu'il est le chargé de la formation initiale des futures professeures d'écoles dont les futurs Directeurs d'École.

Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour l'échantillonnage de type stratifié. En effet, nous avons une population hétérogène composée de DE, de CCEB et du CSSFCRA/INFPE. Pour se faire, nous avons retenu 10 DE dont 5 par CEB. Quant aux CCEB et au CSSFCRA/INFPE, ils ont tous été retenus du fait de leur nombre réduit. Les enquêtés sont ainsi sélectionnés parce qu'ils sont en mesure de fournir des données valides et complètes sur les bibliothèques scolaires au primaire.

2.3 *Le traitement et l'analyse des données*

Les données collectées ont été traitées manuellement. Après la collecte de ces données, nous avons essayé de transcrire les points de vue des enquêtés afin de les analyser qualitativement. Ce travail a été facilité par un processus de codage qui nous a permis d'identifier, de classifier et d'organiser les données afin de les analyser.

3. **Résultats de l'étude**

À la fin du décompte, la situation globale des entretiens réalisés est contenue dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Bilan des enquêtes réalisées

Population	Échantillon prévu	Échantillon couvert
Directeur d'école	10	10
CCEB	2	2
Chef de SSFCRA/INFPE	1	1

Source : 1 Enquêtes réalisées en avril 2023

Ce tableau montre que les acteurs concernés ont manifesté un intérêt pour notre étude en se prêtant tous à nos entretiens. Signalons au passage que l'entretien avec les DE s'est effectué avec quatre (04) Inspecteurs de l'Enseignement Primaire et de l'Éducation Non Formelle (IEPENF), ex Instituteurs Principaux et six (06) Professeurs Certifiés d'Écoles (PCE). Cette enquête qualitative a donné les résultats ci-après.

3.1. *De la fréquentation du CELPAC par les élèves*

Une question fait cas de la fréquentation des élèves au CELPAC. Cette question s'est adressée uniquement au Directeurs d'Ecole. À cette question, six

(6) directeurs sur les dix (10) disent que leurs élèves ne fréquentent pas les CELPAC, car disent-ils cela est attribuable à la distance qui sépare ces écoles au CELPAC. Selon un des enquêtés : *« les élèves ne fréquentent pas le CELPAC à cause de la distance qui sépare la bibliothèque publique de l'école. »* Les quatre (4) Directeurs d'Ecoles disent qu'au moins 20 à 30% de leurs élèves fréquentent le CELPAC et ce qui les motive, ce sont les bandes dessinées et les jeux. Un enquêté nous confie ceci : *« nos élèves fréquentent le CELPAC, surtout ceux du cours élémentaire car pour certains élèves c'est un lieu de rencontre et pour d'autres c'est à cause des contes contenus dans les bandes dessinées. »*

3.2. *De la connaissance de lois ou de décret qui sous-tendent la création et le fonctionnement des BS*

À la question de savoir s'il existe des lois, des décrets ou des textes qui sous-tendent la création et le fonctionnement des BS, aucun enquêté n'a pu donner un texte, une loi ou un décret qui sous-tend la création ou le fonctionnement de celles-ci. Ils pensent tous qu'il doit exister un texte qui encadre la BS au primaire mais disent méconnaître ces textes. Un enquêté affirme : *« pour le moment, moi je n'ai pas connaissance d'une quelconque loi qui sous-tend la création et le fonctionnement des bibliothèques dans les écoles ».*

À la deuxième question qui cherchait à savoir s'il existe une loi ou un texte qui exige la construction d'une bibliothèque dans le plan de construction d'une école, aucun enquêté n'a pu donner un décret qui exige la construction d'une BS dans le plan de construction d'une école primaire. À ce niveau, disons que suite à l'entretien, trois (3) enquêtés pensent qu'il doit exister un texte, vu que dans les documents tenus par le DE, figure le catalogue de la bibliothèque, sans pour autant pouvoir donner le texte. Un enquêté répond ainsi à ces deux questions : *« affirmatif, il y a des textes, surtout le texte en lien avec l'organisation de l'école primaire qui prévoit que dans chaque complexe scolaire, il doit prévoir la bibliothèque et la rendre fonctionnelle. »* pour lui, il s'agit d'un décret assorti d'un arrêté. Mais il trouve que ce texte est insuffisant car c'est le seul texte qu'il connaît. Un autre enquêté dit que même si le texte existe, il n'en a pas connaissance : *« je n'ai pas encore vue un texte là-dessus », « pour avoir géré des CEB pendant huit (8) ans, j'ai assisté à la construction d'écoles, mais dans le plan de construction en dehors du magasin, je n'ai pas vu de place pour la bibliothèque ».*

3.3. *Des données relatives à l'insuffisance de formation des acteurs de l'éducation*

À la question de savoir s'ils ont reçu de formation, tous les enquêtés disent n'avoir jamais reçu une quelconque formation en lien avec les BS. Pour un enquêté : *« je n'ai jamais reçu une formation en lien avec les bibliothèques ».* Pour un

autre enquêté : « je n'ai jamais même entendu qu'il y a des formations sur les bibliothèques ».

3.4. Connaissance du mode de fonctionnement d'une Bibliothèque Scolaire

Quant à ce sujet, la connaissance du mode de fonctionnement d'une BS se situe au niveau de l'expérience personnelle, du fait que chacun d'eux a eu à fréquenter une bibliothèque pour ses recherches personnelles. Hormis cette connaissance, tous les enquêtés disent méconnaître de façon formelle, le mode de fonctionnement d'une bibliothèque. Un des enquêtés dit ceci : « non, bon, ce que je sais c'est que quand nous fréquentions les bibliothèques, nous partions recevoir des tickets et nous les faisons signer par le chef d'établissement, pour pouvoir nous inscrire à la bibliothèque. Tu as droit aux ouvrages avec ce ticket avec un temps limité. »

4. Analyse et discussion des résultats

4.1. Du manque d'Information sur les avantages relatifs à la bibliothèque scolaire

À la question sur le manque d'information sur les avantages relatifs à la BS, nous constatons qu'aucune école de la commune de Fada ne dispose d'une bibliothèque. En plus quand nous écoutons les réponses sur les avantages liés à la BS, dix (10) enquêtés les situent sur le plan pédagogique et là aussi surtout pour les élèves. Seulement trois (3) enquêtés sur les treize (13) connaissent mieux les avantages de la BS dans son ensemble. Certains directeurs jettent l'anathème sur les responsables du CELPAC du fait que leurs élèves ne fréquentent pas le CELPAC. Car disent-ils : « ils ne sont pas encore passé sensibiliser nos enfants puisque ce sont eux qui viennent chaque année les sensibiliser ». D'autres trouvent que le CELPAC est très éloigné de leurs écoles et donc des élèves, ce qui est un handicap à la fréquentation de ce centre. Par contre un des directeurs trouve que c'est par effet de contagions que certains élèves fréquentent le CELPAC. "Comme mon frère ou mon ami y va, je le suis".

Pour nous résumer, sur les 13 avec qui nous nous sommes entretenus, chacun a un minimum de connaissance sur les avantages relatifs à la BS. Se prononçant sur les caractéristiques de l'innovation, Rogers (1997, 2003) relève que la connaissance de l'innovation elle-même en tant que premier maillon favorise son adoption. Pourtant les BS n'existent pas dans les Etablissements Primaires. Et aussi la bibliothèque publique qui existe est incapable d'accueillir tous les élèves de la Commune surtout avec l'effet de la distance. Nous en déduisons qu'il y a toujours une insuffisance quant à la connaissance des avantages de la BS. Mais que dire à présent sur l'insuffisance d'actes institutionnels ?

4.2. De l'Insuffisance d'Actes Institutionnels

Si la connaissance des avantages liés à la BS est passable dans son ensemble, l'insuffisance de texte, de décret et de loi est alors une difficulté pour la mise en place des bibliothèques dans les établissements d'enseignement primaire. À travers les questions, le constat est que les enquêtés pensent qu'il doit exister des textes, des lois ou des décrets relatifs aux bibliothèques mais seulement qu'ils ne peuvent pas citer un texte ou une loi car ne les connaissant pas. Dix (10) enquêtés disent ne pas connaître ces textes même s'ils existent et les trois qui savent qu'il en existe ne peuvent pas citer ces textes et trouvent tout de même qu'ils sont insuffisants. Ce qui nous amène à déduire que non seulement, il y a méconnaissance des textes juridiques s'ils existent mais en plus qu'ils sont insuffisants au regard de la position des enquêtés dans la chaîne éducative. Du chargé de la formation et des stages à l'INFPE en passant par les directeurs d'écoles et des chefs de circonscription d'éducation de base, ils sont tous chargés de l'encadrement pédagogique chacun selon son niveau. Ils sont à un niveau assez important sur la chaîne éducative, s'ils ignorent ces textes c'est qu'à quelque part, ils sont vraiment insuffisants. Huberman (1973) a développé des éléments qui prennent en compte les facteurs institutionnels. Il fait comprendre que, si à l'intérieur de l'institution, il manque de cohésion et de coordination, l'innovation aura peu de valeur. Par conséquent, la réussite de l'innovation dépend aussi à la fois de l'existence et de la pertinence des textes et lois qui soutiennent cette innovation. Si l'insuffisance de textes juridiques se dresse comme une difficulté à la mise en place des BS, qu'en est-il de l'insuffisance de formation des acteurs de l'éducation ?

4.3. De l'Insuffisance de Formation des Acteurs de l'Éducation

Interrogés sur la question de l'insuffisance de formation, tous les enquêtés reconnaissent tous n'avoir pas été formés. Aussi, sur la connaissance du fonctionnement des BS, les enquêtés ont donné leurs expériences personnelles quand ils fréquentaient les BS. Pourtant Rogers (1995 ; 2003), développant la théorie de la diffusion des innovations insiste sur l'importance de la formation dans la mise en œuvre d'une innovation. Pour lui, l'étape de la connaissance, de la persuasion et de la décision sont nécessaires pour permettre à un individu de disposer d'assez d'informations afin d'entreprendre une activité sur l'innovation. Un minimum de trois sessions de formation est alors recommandé pour garantir la mise en œuvre réussie d'une innovation. Prenant en compte les prescriptions de Rogers (1995 ; 2003), l'insuffisance et l'ineffectivité des sessions de formation pourraient porter préjudice à la mise en place des BS. L'insuffisance de formation

des acteurs de l'éducation se dresse alors comme l'une des causes possibles des difficultés de mise en place des BS. Afin d'impulser la mise en place des bibliothèques, nous formulons les suggestions suivantes :

5. Suggestions

En rappel, les données recueillies montrent que le manque d'information sur les avantages relatifs aux BS, l'insuffisance d'actes institutionnels et l'insuffisance de formation des acteurs constituent des facteurs qui influencent négativement leur mise en place.

Malgré les nombreux avantages que l'on reconnaît à la bibliothèque, les difficultés de sa mise en place sont énormes. En ce sens, pour une mise en place réussie des BS, en termes de suggestions, nous proposons les suivantes :

- Niveau institutionnel

Nous invitons les décideurs, notamment ceux du MENAPLN, ceux qui s'occupent des normes en matière d'éducation à insérer les BS comme faisant partie des normes éducatives et faire appliquer les lois y relatives. Il faudrait aussi initier des formations sur les BS.

- Niveau acteurs directs (encadreurs, enseignants, partenaires)

La formation est basique et fondamentale. En ce sens, les encadreurs, considérés comme noyau de formateurs vont à leur tour sensibiliser et former les enseignants et les autres partenaires sur le processus de mise en place et le mode de fonctionnement des BS. Il faudrait aussi prendre des initiatives pour la mise en place des BS.

Conclusion

Au Burkina Faso, la loi 013-2007 portant Loi d'Orientation de l'Éducation en son article 15 indique que le système éducatif, en vue de l'atteinte de l'Éducation Pour Tous (EPT), poursuit entre autres objectifs, celui d'améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience du système éducatif. Cette volonté politique s'inscrit dans l'ODD4.

Pour l'atteinte de cet objectif, les Bibliothèques Scolaires s'inscrivent dans l'ordre de l'amélioration de la qualité des apprentissages et donnent aussi les conditions d'équité tout en promouvant les possibilités d'apprentissages tout au long de la vie du jeune écolier. Pourtant, ces bibliothèques souffrent à être une réalité au primaire, surtout dans la région de l'Est et plus particulièrement dans la province du Gourma où se situe notre champ d'étude. Ce constat nous a conduit à nous pencher sur les difficultés de mise en place des bibliothèques dans

les Ecoles Primaires. Afin de donner une direction précise à notre étude, nous nous sommes engagé à réfléchir sur les difficultés pédagogiques et institutionnelles rencontrées dans leur mise en place. Pour l'opérationnalisation de cette recherche terrain, nous avons recueilli nos données dans deux (2) Circonscriptions d'Education de Base du ressort de la DPEPPNF du Gourma auprès d'un échantillon constitué de directeurs d'écoles, des CCEB et du chef du SSFCRA de l'INFPE. Notre recherche étant qualitative, pour recueillir nos données, nous avons eu recours à des guides d'entretien. Les résultats des enquêtes ont été par la suite présentés, analysés puis interprétés sous les auspices de nos théories de référence. Les résultats obtenus ont démontré que les difficultés de mise en place des BS sont dues à l'insuffisance d'informations sur les avantages relatifs à la BS, à l'insuffisance d'actes institutionnels et de formation des acteurs de l'éducation. Nous avons alors suggéré de multiplier et d'appliquer les textes juridiques sur les BS spécialement pour le primaire.

Références bibliographie

- (APSDS), A. p. (2014). *Les Bibliothèques scolaires: les défis du xxi ème siècle*. Québec: Montréal.
- Bernhard, P. (1994). La vraie nature des bibliothèques scolaires.
- Bonzi, G. (2006). *La contribution de la bibliothèque aux acquis du français des élèves du cours moyen 2eme année*. DEDOUGOU: Cyber salle koudougou.
- Campehoudt, L. e. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunot, 4e édition.
- Charmeux, E. (1987). *Apprendre à lire: échec à l'échec*. Milan: PUF.
- Cros Françoise, A. C. (1997). L'innovation en éducation et en formation. *Revue française de pédagogie n°123*, 169-170.
- d'Assise, G. F. (1999). *les difficultés de mise en oeuvre de la formule enchainée*. Fada N'gourma: Cyber salle koudougou.
- Dreppnf-est. (2021 / 2022). *Statistique annuel*. Fada N'Gourma: Bureau des statistiques.
- Falardeau, M. H. (2021). Documentation et bibliothèques: comment penser le service des bibliothèques scolaires en soutien à l'enseignement au Québec? *Les éditions ASTED*, 8 à 14.
- Fanny Giguère, J. M. (2019). Les difficultés et les besoins de soutien des enseignants débutants en adaptation scolaire. *ResearchGate*, 54.
- Fourgous, C. (1997). *Vie sociale et professionnelle BEP PROF 97*. Paris: Nathan.
- Gaudet Real, Y. L. (1991). La relation entre l'école et la bibliothèque dans la presse. *Erudit*: <https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/1998-v44-n4-documentation02050/1032827ar.pdf>, 11.
- Grawitz, M. (1986). *Méthode des sciences sociales*. Paris: Dalloz.

- Harvez, D. (2005). *A Brief History of Neoliberalism*. Paris: Oxford.
- <http://www.bcu-lausanne.ch>. (2017). *Bibliothèque cantonale universitaire*. Lausanne: site Unithèque de la bibliothèque cantonale et universitaire.
- Huberman, A. (1973). *comment s'opèrent les changements en éducation: contribution à l'étude de l'innovation; Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation*. Genève: Unesco-Bie.
- Jason Luckerhott, F. G. (2013). Méthodologie de la théorisation enracinée: fondements, procédures et usages. *Journals Openedition*, 6090.
- Jean François Kobiané, I. O. (2020). *Etat des lieux des inégalités multidimensionnelles au Burkina Faso*. Ouagadougou: Papiers de recherches.
- Jean, j. (2016). *Savoir lire sans hésitation, c'est la clé de tout*. Paris: PUF.
- Jean-Pierre, A. (1993). *Style d'apprentissage et modes de pensée*. Paris: Une encyclopédie pour aujourd'hui.
- Larousse, L. P. (2012). *Le Petit Larousse Illustré*. Paris: Larousse.
- Legendre, R. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation Collection Le Défi éducatif*. Paris: Guérin.
- Mady, S. (2019). *situation des bibliothèques scolaire dans les établissement d'enseignement post-pprimaire et secondaire de la ville de Ouagadougou*. Ouagadougou: Librairie informatique.
- Marsollier, C. (2002). L'innovation pédagogique: ses figures, son sens et ses enjeux. *IUFM de la Réunion*, 5-6-.
- Menapln. (2007). *Loi d'orientaion*. Ouagadougou: Menapln.
- Menapln. (2015). *Objectif du developpement durable N°4*. Ouagadougou: Menapln.
- Menapln. (2021/2022). *Annuaire statistique*. Ouagadougou: Direction des statistiques.
- Ministères de l'éducation nationale, d. l. (2021). *Evaluation des Acquis Scolaires*. Ouagadougou: Direction des statistiques sectorielles et de l'évaluation.
- Mise en place des bibliothèques scolaires à Pella. (2015). *burkina faso. niooz*. Consulté le février 08, 2023, sur <https://burkina-faso.niooz.fr/mise-en-place-de-bibliotheques-scolaires-un-exemple-dans-la-ceb-de-pella-qui-pourrait-faire-tache-d-huile-aib-8531702.shtml>
- Moscoso, N. (2013). Et si lon osait une épistémologie de la découverte? *Penser l'éducation*, 1 0 129.
- Ouoba, P. M. (2017). *A qui vais-je te comparer?* OUAGADOUGOU: Auto éddition.
- Pilon, M. Y. (2011). *La demande d'éducation en Afrique. Etat des connaissances et perspectives de recherche*. Dakar: UEPA/UAPS.
- Quinones, V. (2005). *faire vivre une bibliothèque jeunesse: guide de l'animateur*. Paris: PUF.
- Rose, D. M. (2015). *Place du bibliothécaire scolaire dans le systhème éducatif burkinabè dans la région du centre*. Ouagadougou: Cybersalle koudougou.